

portant abrogation du décret n°292/PR/MEF
du 17 septembre 1968 relatif à certaines
opérations financières avec l'étranger.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
Référendum du 28 juillet 1968;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation
du Gouvernement;
- VU l'Ordonnance n° 17/PR/MFAEP du 29 juin 1967 relative aux
relations financières avec l'étranger;
- VU le Décret n° 151/PR/MFAEP du 1er juin 1968 relatif à
certaines opérations financières avec l'étranger;
- VU le Décret n° 292/PR/MEF du 17 septembre 1968 abrogeant
le décret n° 151/PR/MFAEP du 1er juin 1968 relatif à
certaines opérations financières avec l'étranger;
- VU la Loi 61-18 du 8 juillet 1961 autorisant la ratifica-
tion du Traité de Coopération conclu le 24 avril 1961
entre le Gouvernement de la République du Dahomey et le
Gouvernement de la République Française et l'approbation
des Accords de Coopération conclus à la même date entre
le Gouvernement de la République du Dahomey et le Gouver-
nement de la République Française;
- VU la Loi n° 62-22 du 9 juillet 1962 autorisant la ratifi-
cation du Traité instituant une Union Monétaire Ouest
Africaine et l'Accord de Coopération entre la République
Française et les Etats Membres de l'Union signés le
12 mai 1962;
- SUR le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er - Le décret n°292/PR/MEF du 17 septembre 1968 portant
abrogation du décret n° 151/PR/MFAEP du 1er juin 1968 est abrogé.

Article 2 - Les dispositions du décret n° 151/PR/MFAEP du 1er juin
1968 ainsi que les textes d'application dudit décret sont remis en
vigueur à compter du 25 novembre 1968.

Article 3 - Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et qui, vu l'urgence, entrera immédiatement en vigueur.

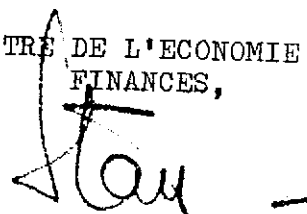
FAIT A COTONOU, le 25 Novembre 1968

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,



Emile Derlin ZINSOU

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,



Stanislas Yédomon KPOGNON

AMPLIATIONS ;

PR.....	4	CES 5 -
SGG.....	4	Of. des Chan. 2
MINISTERES.....	9	
CS.....	6	
MEF.....	8	
IAA.....	1	
BD-DC-CF.....	3	
DD.....	2	
TRESOR.....	4	
DGAJL.....	2	
BCEAO.....	1	
JORD.....	1	
Grde Chancel.....	1	
DGAE.....	1	
BANQUES.....	6	
OPT.....	2	
Ch. de Comm.....	4	
SGM.....	10	
DS.....	2	
DEP.....	2	
DCCT.....	1	
SGPR.....	2	